

NOTE D'INFORMATION

Le support **Hedios Rendement 7**¹ est disponible jusqu'au 3 avril 2012² sur votre/vos contrat(s) Hedios Vie et/ou Hedios Capitalisation³.

Préalablement à la conclusion de toute transaction, le souscripteur souhaitant investir sur le support Hedios Rendement 7 est invité à procéder à sa propre évaluation des risques liés à l'investissement sur ce support et à décider de l'adéquation de l'investissement à son profil de risque accepté/rentabilité attendue. Il est aussi recommandé au souscripteur de n'investir sur ce support que s'il a l'intention de le conserver jusqu'à l'échéance prévue.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET FINANCIÈRES⁴ PRINCIPALES DU SUPPORT HEDIOS RENDEMENT 7

DÉNOMINATION

Hedios Rendement 7

FORME JURIDIQUE

Titres constituant des obligations de droit français – " Le Titre "

DEVISE

Euro

CODE ISIN

FR0011191295

ÉMETTEUR

SG Option Europe

GARANT ET NOTATION GARANT

Société Générale (Moody's A1, Standard & Poor's A, Fitch A+ : notations en vigueur au 24 janvier 2012, les agences de notation peuvent les modifier à tout moment)

AGENT DE CALCUL

Société Générale

PLACE DE COTATION

Luxembourg

VALORISATION

Quotidienne

SOUS-JACENT

EURO STOXX 50 Index[®] (ci-après " l'Indice ")

MONTANT NOMINAL TOTAL DE L'ÉMISSION

30.000.000 euros

PRIX D'ÉMISSION

100 %

VALEUR NOMINALE

1.000 euros = 1 Titre

DATE D'ÉMISSION

25 janvier 2012

DATE D'ÉCHÉANCE

28 avril 2017

DATE D'ÉVALUATION INITIALE

19 avril 2012

DATE D'ÉVALUATION FINALE

19 avril 2017

COUPON CONDITIONNEL

Néant

DURÉE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE

5 ans

DROIT APPLICABLE

Droit français

GARANTIE EN CAPITAL : NON

Le capital n'est pas garanti à l'échéance. Le remboursement à la Date d'Echéance sera inférieur à l'investissement initial si le cours de clôture de l'Indice à la date d'évaluation finale est inférieur au niveau de protection à l'échéance.

NIVEAU DE PROTECTION À L'ÉCHÉANCE

60 % du cours de clôture de l'Indice à la date d'évaluation initiale

BARRIÈRE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

100 % du cours de clôture de l'Indice à la date d'évaluation initiale

RÈGLEMENT / LIVRAISON

Euroclear France

COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION / RACHAT

Néant

COMMISSION DE DISTRIBUTION

Société Générale paiera à chaque distributeur, une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres) dont le montant maximum est égal à 2 % du montant des Titres effectivement placés.

VEUILLEZ VOUS REPORTER À LA PAGE 3 DE LA PRÉSENTE NOTE D'INFORMATION POUR DÉCOUVRIR D'AUTRES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES.

Pendant la période de commercialisation, les sommes à destination du support Hedios Rendement 7 seront investies sur un fonds en euros temporaire " Hedios Rendement 7 – Fonds d'attente " qui offrira un taux de rendement annuel de 1 % net de frais de gestion et avant prélèvements sociaux et fiscaux.

À compter de l'investissement et jusqu'à la Date de Remboursement (anticipé ou final), le capital sera investi sur le support Hedios Rendement 7.

À la date de Remboursement (anticipé ou final), le capital détenu sur Hedios Rendement 7 sera automatiquement et gratuitement arbitrée vers le fonds en euros Internet Opportunités.

¹ Hedios Rendement 7 est un support représentatif d'une unité de compte référencée sur les contrats Hedios Vie et Hedios Capitalisation (ci-après " le support ").

² L'offre relative à l'unité de compte Hedios Rendement 7 est limitée en montant et dans le temps. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation de Hedios Rendement 7 peut cesser à tout moment sans préavis, avant la date du 3 avril 2012.

³ Hedios Vie, contrat individuel d'assurance sur la vie, Hedios Capitalisation, contrat de capitalisation, sont des contrats souscrits auprès d'ACMN VIE, Société Anonyme d'assurance sur la vie au capital de 263.774.340 €, entreprise régie par le Code des Assurances, et présentés par Hedios Patrimoine, 7 rue de la Bourse 75002 Paris, en sa qualité de courtier d'assurances (immatriculation au registre des intermédiaires en assurance sous le numéro 07 005 142). L'offre est accessible dans le cadre d'une souscription d'un contrat Hedios Vie ou Hedios Capitalisation, d'un versement exceptionnel ou d'un arbitrage sur ces contrats.

⁴ Ces caractéristiques techniques et financières principales ne sont données qu'à titre indicatif et doivent être lues conjointement avec " le Prospectus " (constitué du Prospectus de Base du 21 avril 2011 et des Conditions Définitives du Titre) établi par l'Émetteur, disponible sur le site Internet de Hedios Patrimoine (hedios-vie.com) et qui en détaille l'ensemble des caractéristiques. En cas d'incohérence entre les caractéristiques techniques et financières principales de la présente Note et " le Prospectus " visé ci-dessus, ce dernier prévaudra.



REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ

Si, à la Date d'Évaluation_i (i = 1 à 4), le cours de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à son niveau Initial, chaque Titre sera remboursé par anticipation à la Date de Remboursement Anticipé_i suivante pour un Montant de Remboursement Anticipé_i tel qu'indiqué et défini dans le tableau ci-dessous :

i	DATE D'ÉVALUATION _i ¹	MONTANT DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ _i	DATE DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ _i ²
1	19 avril 2013	111% x 1 Titre ³	30 avril 2013
2	22 avril 2014	122% x 1 Titre ³	02 mai 2014
3	20 avril 2015	133% x 1 Titre ³	29 avril 2015
4	19 avril 2016	144% x 1 Titre ³	28 avril 2016

Avec :

"Niveau_{initial}" : Cours de clôture de l'Indice constaté à la date d'évaluation initiale.

Le Remboursement Anticipé se fera sur le fonds en euros Internet Opportunités du contrat Hedios Vie ou Hedios Capitalisation.

¹ Ou si l'une de ces dates n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse suivant (voir définition dans le Prospectus).

² Ou si l'une de ces dates n'est pas un Jour Ouvré, le Jour Ouvré suivant (voir définition dans le Prospectus).

REMBOURSEMENT FINAL

À l'échéance, si les Titres n'ont pas été remboursés par anticipation, rachetés ou annulés par l'Émetteur, chaque Titre sera remboursé pour un montant calculé comme suit :

si Niveau_{final} est supérieur ou égal à Niveau_{initial}	155% x 1 Titre³
si Niveau_{final} est strictement inférieur à Niveau_{initial} mais supérieur ou égal à 60% x Niveau_{initial}	100% x 1 Titre³
si Niveau_{final} est strictement inférieur à 60% x Niveau_{initial}	$\frac{\text{Niveau}_{\text{final}}}{\text{Niveau}_{\text{initial}}} \times \text{Coupure}^3$

Dans ce cas, le souscripteur subit une perte en capital à hauteur de la baisse de l'Indice.

Avec :

"Niveau_{initial}" : Cours de clôture de l'Indice constaté à la date d'évaluation initiale.

"Niveau_{final}" : Cours de clôture de l'Indice constaté à la date d'évaluation finale.

Le Remboursement Final se fera sur le fonds en euros Internet Opportunités du contrat Hedios Vie ou Hedios Capitalisation.

³ Données hors prélèvements fiscaux et sociaux et/ou frais liés au contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation, hors défaut de paiement de l'Émetteur et/ou de son Garant, pour un investissement pendant la période de commercialisation. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

IMPORTANT

- Le souscripteur ne bénéficie d'aucune garantie en capital (en cours de vie du support ou à son échéance). Si le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et si l'Indice termine en baisse de plus de 40% à la date d'évaluation finale (19 avril 2017), par rapport à la date d'évaluation initiale (19 avril 2012), le souscripteur subit une perte en capital à l'échéance, qui peut atteindre la totalité de son investissement pour une valeur de l'EURO STOXX 50 Index[®] nulle ou quasi nulle.
- La protection conditionnelle du capital à l'échéance ne profite qu'aux seuls souscripteurs ayant investi avant le 3 avril 2012 et conservant les Titres jusqu'à l'échéance. En cas de sortie du support avant l'échéance (par exemple par suite de rachat, d'arbitrage ou de décès prématuré de l'assuré), celle-ci se fera aux conditions de marché alors en vigueur et l'investisseur peut ainsi subir une perte en capital non mesurable a priori. L'attention du souscripteur est attirée sur l'existence éventuelle, lors de l'entrée sur le support Hedios Rendement 7, d'opérations programmées qui pourraient aboutir, à la prochaine échéance de l'opération, à un désinvestissement de ce support (rachat partiel programmé, options d'arbitrages automatiques notamment). Le souscripteur est invité à vérifier si de telles opérations existent au moment de l'investissement sur le support et, le cas échéant, à modifier ces opérations programmées, afin que celles-ci n'impactent pas le support et ne remettent pas en cause la garantie conditionnelle du capital à l'échéance.
- Le souscripteur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 5 ans.
- Le souscripteur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice.
- La valorisation du support Hedios Rendement 7 en cours de vie du support dépend de paramètres financiers complexes ; elle peut donc évoluer indépendamment de l'Indice, connaître de fortes fluctuations (en particulier avant les dates d'évaluation de l'Indice si le cours de l'Indice est proche du cours de clôture de l'Indice à la date d'évaluation initiale et avant la date d'évaluation finale si le cours de l'Indice est proche du niveau de protection à l'échéance). Elle peut être inférieure à l'investissement initial.
- Le souscripteur est exposé à un éventuel défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).



AUTRES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Objectif de gestion

Ce support a pour objectif d'offrir à l'investisseur un gain de 11% de la valeur nominale par année écoulée¹. Ce gain maximum potentiel n'est pas versé chaque année, mais en une seule fois à l'une des Dates de Remboursement Anticipé ou à la Date d'Echéance.

Stratégie d'investissement

Pour un investissement avant le 3 avril 2012, Hedios Rendement 7 vous expose, pour une durée pouvant varier de 1 à 5 ans, aux marchés actions de la zone Euro, représentés par leur principal Indice, l'indice EURO STOXX 50 Index® ("l'Indice"). L'Indice est composé des 50 premières sociétés de la zone Euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la zone Euro.

En cas de marchés fortement baissiers, comme dans un placement actions classique, vous avez un risque de perte en capital à l'échéance, pouvant aller jusqu'à 100% de l'investissement initial. En revanche, vous bénéficiez d'une protection : si l'Indice baisse de moins de 40% par rapport à son cours initial, à la Date d'évaluation finale arrêtée au 19 avril 2017, votre capital est remboursé intégralement¹ à l'échéance et, si l'Indice baisse de plus de 40%, vous touchez la valeur nominale multipliée par la valeur finale de l'Indice exprimée en pourcentage de sa valeur initiale¹ (votre perte en capital est alors égale à la baisse de l'Indice).

En cas de marchés haussiers ou stables, vous bénéficiez d'un gain plafonné à 11% de la valeur nominale par année écoulée¹. Vous consentez ainsi à limiter vos gains en cas de forte hausse des marchés.

À l'issue des années 1 à 4, si, à la date d'évaluation annuelle, l'Indice clôture à un cours supérieur ou égal à son cours initial, vous êtes remboursé par anticipation et vous bénéficiez d'un gain de 11% de la valeur nominale par année écoulée¹.

L'indexation peut être totale à la baisse mais ne l'est jamais à la hausse puisque le gain est plafonné.

Le souscripteur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice.

Profil de risque

Le support, en raison de sa nature, est caractérisé par un degré de risque élevé qui est lié, notamment :

- au cours et à la volatilité du sous-jacent : la valeur du support en cours de vie peut connaître de fortes fluctuations, en particulier avant les dates d'évaluation annuelles de l'Indice si son niveau est proche du cours de clôture à la date d'évaluation initiale, et avant la date d'évaluation finale si le niveau de l'Indice est proche du niveau de protection à l'échéance ;
- aux taux d'intérêt : la valeur du support en cours de vie baisse si les taux d'intérêt augmentent, et ce, d'autant plus que l'échéance est lointaine ;
- à l'éventuel risque de liquidité du support ;
- au risque de crédit sur l'Émetteur et/ou son Garant : une dégradation de la qualité de crédit perçue par le marché induit une modification des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant et une baisse de la valeur de marché du titre ; un défaut de l'Émetteur et du Garant induit un risque de non remboursement ;
- à l'éventuelle survenance de certains événements extraordinaires pouvant affecter le sous-jacent du support et entraîner le cas échéant, la fin anticipée du support (les modalités d'ajustement ou de substitution ou, le cas échéant, de fin anticipée du support et leurs conséquences sont décrites dans le Prospectus).

La valeur du support en cours de vie peut donc évoluer indépendamment de l'Indice, connaître de fortes fluctuations et être inférieure au montant de l'investissement initial.

La valeur de remboursement du support à l'échéance pourra être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Profil type de l'investisseur

Ce support est un produit de placement comportant un risque de perte intégrale du capital.

Informations sur les frais

- Frais d'entrée/sortie : Néant.
- Fourchette achat/vente de 1% sur le marché secondaire en l'absence de perturbation de marché.
- Commission de distribution : Société Générale paiera à chaque distributeur, une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres) dont le montant maximum est égal à 2% du montant des Titres effectivement placés.

¹ Hors fiscalité applicable et/ou frais liés au contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation, hors défaut de l'Émetteur et de son Garant, pour un investissement pendant la période de commercialisation. La compagnie s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.



